



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge le 21 janvier 2026 à 19 h, à la salle du conseil, située au 25, rue l'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

(Numéro 2025-40066)

Nature et effets : La demande vise à régulariser la construction d'un garage résidentiel à 0,4 mètre pour le coin arrière droit et à 0,71 mètre pour le coin arrière gauche, alors que le règlement en vigueur exige une marge de 1,5 mètre.

Localisation : Cadastre : 6 139 978
830, rue Léger
Matricule : 3041-25-4466

(Numéro 2025-40085)

Nature et effets : La demande vise à permettre :

- Le lotissement d'un lot ayant une largeur minimale mesurée sur la ligne avant de 20,10 mètres, alors que le minimum requis est de 45 mètres;
- L'aménagement d'un projet intégré d'habitations ne comprenant pas de bande de terrain d'une largeur minimale de 15 mètres ceinturant l'entièreté du périmètre de son terrain;
- L'aménagement d'un projet intégré d'habitations ne comprenant pas de dépôt à l'entrée du projet pour les matières résiduelles (déchets, recyclable, compostable).

Localisation : Cadastre : 6 530 443
194, chemin du Parc-Industriel
Matricule : 3533-41-5908

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 17^e JOUR DE DÉCEMBRE 2025

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe